

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination aux fonctions de préposé au contrôle des habitants et d'adjointe au préposé au contrôle des habitants de la commune de la Sagne

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la lettre du 6 décembre 2018 du Conseil communal de la commune de La Sagne, annonçant la nomination de M. Pierre-André Currit, originaire de Concise (VD), né le 31 mai 1970 à Neuchâtel, aux fonctions de préposé au contrôle des habitants de cette commune au 1^{er} octobre 2018 ainsi que la nomination de Mme Florence Vermot-Petit-Outhenin, originaire de La Sagne (NE) et du Noirmont (JU), née le 17 janvier 1972 au Locle, aux fonctions d'adjointe au préposé au contrôle des habitants de cette commune au 1^{er} décembre 2018 ;

vu les articles 30 ch. 4, let. c de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et 33 al. 4 de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants, du 3 novembre 2009 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier La nomination de M. Pierre-André Currit aux fonctions de préposé au contrôle des habitants de la commune de la Sagne est ratifiée.

Article 2 La nomination de Mme Florence Vermot-Petit-Outhenin aux fonctions d'adjointe au préposé au contrôle des habitants de la commune de La Sagne est ratifiée.

Neuchâtel, le 16 janvier 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND